

BGer 6B 628/2008 vom 12. September 2008

Bundesgericht, 2008-09-12, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6B_628_2008

FR: TF 6B 628/2008 du 12 septembre 2008

IT: TF 6B 628/2008 del 12 settembre 2008

Regeste

Contravention à la Loi sur les conditions d'élevage, d'éducation et de détention des chiens (canton de Genève) | Droit pénal (en général)

Erwägungen

E. 1

La cause est rayée du rôle.

E. 2

Il n'est pas perçu d'émolument judiciaire.

E. 3

La présente ordonnance est communiquée aux parties et à la Cour de justice du canton de Genève, Chambre pénale. Lausanne, le 12 septembre 2008 Au nom de la Cour de droit pénal du Tribunal fédéral suisse Le Président: Le Greffier: Schneider Oulevey

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.